

Délibération n° 2020-06-030 du 4 juin 2020

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de France compétences du 23 avril 2020 et de la consultation par voie électronique du 7 au 14 mai 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique entre le 28 mai et le 4 juin 2020,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 avril 2020 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la consultation par voie électronique du Conseil d'Administration du 7 au 14 mai 2020 est approuvé.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 4 juin 2020

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

